Concours de culture générale « Sans trafic » TomTom

Conditions générales

TomTom International B.V., une société de droit néerlandais dont le siège est sis à De Ruijterkade 154, 1011 AC Amsterdam, Pays-Bas (« **TomTom** »), a le plaisir d'annoncer le lancement de son concours « Sans trafic » (« **Concours** »). Le Concours est régi par les présentes Conditions générales (les « **Conditions générales** »).

1. En quoi consiste le concours ?

Afin de promouvoir le service TomTom Traffic et les avantages qu'il représente pour les utilisateurs désireux d'arriver plus vite à destination, TomTom souhaite offrir au public la chance de remporter un séjour en famille. Par « famille », on entend le gagnant, son conjoint/sa conjointe ou compagnon/compagne et 3 mineurs maximum âgés de 18 ans ou moins à la date d'inscription. Le gagnant/la gagnante et/ou son époux/épouse ou compagnon/compagne doit être le parent ou le tuteur légal des mineurs.) sur une île sans trafic (Koh Phi Phi, en Thaïlande), via une application Facebook dédiée, accessible depuis chacune des pages Facebook des divisions régionales de TomTom (« **Site Facebook** ») participant à l'opération, ainsi que via une page d'accueil spéciale accessible depuis le site TomTom.com.

Pour participer au concours, les participants doivent se rendre sur la page Facebook/le site TomTom.com et remplir trois conditions :

1) répondre correctement à 2 questions à choix multiple ;

2) nous indiquer leur adresse e-mail ;

Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses.

Le concours dans son intégralité se déroulera du 20 octobre 2014 à 8h00 (heure d'Europe centrale) au 31 janvier 2015 à 00h01 (heure d'Europe centrale) (« **Durée du Concours** »). Pour le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud

Sur tous les autres marchés (répertoriés dans la section 2, Éligibilité), le concours se déroulera du 1er novembre à 8h00 (heure d'Europe centrale) au 31 janvier 2015 à 00h01 (heure d'Europe centrale) (« **Durée du Concours** »).

2. Éligibilité

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date d'inscription et domiciliée dans l'un des pays suivants, dont elle est un résident autorisé :

- États-Unis d'Amérique **à l'exception des** États suivants
    - CALIFORNIE, COLORADO, CONNECTICUT, FLORIDE, ILLINOIS, NEW YORK et VERMONT
- Autriche
- Belgique
- Brésil
- Croatie
- République tchèque
- Allemagne
- France
- Irlande
- Pays-Bas
- Portugal
- Afrique du Sud
- Espagne
- Turquie
- Royaume-Uni

(les « **Pays participants** »)

Les salariés de toute société impliquée dans le Concours ou associée à ce dernier, de même que leurs parents proches (par « parents proches », on entend les époux, enfants, pères, mères, grands-parents, petits-enfants, frères, sœurs, y compris par adoption ou par alliance – par exemple, les demi-frères/sœurs –, de même que leurs époux) ne sont pas autorisés à participer au Concours. TomTom se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de tous les participants.

3. Comment participer

LA PARTICIPATION AU CONCOURS ET SON PRIX NE SONT SOUMIS À AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT. VOUS N'AUGMENTEREZ PAS VOS CHANCES DE GAGNER EN EFFECTUANT UN ACHAT.

Les participants peuvent envoyer leur formulaire d'inscription à tout moment pendant la Durée du Concours via l'application Facebook dédiée ou depuis l'onglet Concours du site tomtom.com/trafficfree. Les formulaires doivent mentionner les coordonnées personnelles et une adresse e-mail en cours de validité. Chaque participant doit répondre correctement à deux questions à choix multiple. Les bulletins envoyés seront vérifiés par TomTom, conformément au paragraphe 4.

Après envoi du formulaire, vous verrez apparaître un message vous indiquant que votre inscription a bien été prise en compte sur le fil d'actualité Facebook ou une confirmation sur l'onglet Concours du

site tomtom.com/trafficfree. L'absence de ce message, quelle qu'en soit la raison, signifie que TomTom n'a pas validé l'inscription. Par conséquent, vous ne serez pas qualifié pour participer au Concours.

L'accès au Concours est gratuit, en dehors des frais de connexion à Internet.

Il est strictement interdit aux participants de saisir, dans leur formulaire d'inscription, toute information en tout en ou partie illicite, injurieuse, inappropriée, contraire aux bonnes mœurs ou calomnieuse à l'égard de TomTom ou du Concours. TomTom peut, à sa seule discrétion, rejeter ou éliminer tout bulletin envoyé par des participants qui ne respecteraient pas cette disposition ou l'esprit du Concours.

4. Sélection des gagnants

Un comité composé de représentants sélectionnés par TomTom choisira 1 seul gagnant une fois la période de recrutement terminée, c'est-à-dire le 1er février 2015.

5. Prix

- La famille est constituée du gagnant, de son époux/épouse ou de son compagnon/sa compagne, et d'au maximum 3 enfants âgés de 18 ans ou moins à la date de l'inscription. Le gagnant/la gagnante et/ou son époux/épouse ou compagnon/compagne doit être le parent ou le tuteur légal des mineurs.
- L'ensemble des transferts en partance et à destination de l'aéroport
- Vols aller-retour au départ du pays de résidence et à destination de Kho Phi Phi
- Séjour hôtelier de 14 nuitées
- Tous les transferts

Valeur approximative de 15 000 EUR ;

Le gagnant sera annoncé dans les cinq jours suivant la fin du Concours.
Le gagnant sera informé par un e-mail, auquel il devra répondre dans les 48 heures suivant son envoi. Dans le cas contraire, le prix sera remis à un autre participant.
Le gagnant et les personnes l'accompagnant doivent être en mesure d'effectuer le voyage avant fin décembre 2015.
Le gagnant et les personnes l'accompagnant doivent disposer d'un passeport en cours de validité pour participer au voyage.
Le gagnant et les personnes l'accompagnant doivent obtenir eux-mêmes les visas nécessaires.
Le gagnant doit être autorisé par son employeur à voyager aux dates mentionnées ci-dessus.
TomTom n'indemnisera en aucun cas tout manque à gagner résultant du voyage.

La valeur approximative de chacun des prix est sujette à fluctuations sur le marché de l'utilisateur, notamment en raison de tout éventuel délai entre la date d'estimation de ladite valeur approximative permettant d'établir les présentes Conditions générales, et la date à laquelle le prix est remis ou échangé. Dans l'éventualité où le prix d'achat effectif du lot serait inférieur à l'estimation indiquée aux

présentes, le gagnant ne sera PAS habilité à réclamer la différence sous forme de paiement par chèque, espèces ou autre. TomTom se réserve le droit de remplacer le prix initialement annoncé par un prix de valeur comparable en cas d'indisponibilité. Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent.

6. Droits de propriété intellectuelle

En soumettant un bulletin de participation, accompagné éventuellement de texte et d'images (photos ou images) (le « **Contenu** ») :

6.1 Le participant certifie à TomTom qu'il est :

i). le participant est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Contenu, notamment des droits d'auteur, ainsi que de tout autre droit de propriété intellectuelle relatif aux textes envoyés.

Par conséquent, le participant atteste disposer de tous les droits et titres nécessaires à l'envoi du Contenu, et que ledit Contenu est libre de tout droit ou de toute revendication de tiers pouvant faire obstacle à l'utilisation du Contenu.

6.2 Le participant accepte d'indemniser et de garantir TomTom et ses filiales, mandataires, directeurs, employés et représentants contre ce qui suit :

i). pertes, coûts (y compris les honoraires d'avocat, dans la mesure du raisonnable) et dépenses mises à la charge de TomTom ; et/ou

ii). droits ou revendications à l'encontre de TomTom résultant ou nés d'un manquement du participant à ses obligations au titre de la présente clause et/ou relativement à toutes revendications pour cause d'enfreinte, par l'un quelconque des éléments fournis ou actes accomplis par le participant, aux droits de propriété intellectuelle détenus ou revendiqués par des tiers.

6.3 Le participant accorde à TomTom et à ses filiales un droit gratuit, non exclusif, illimité, cessible et transférable à l'échelle mondiale pour l'utilisation du Contenu relatif au Concours et aux fins commerciales associées, notamment concernant toutes activités promotionnelles telles que définies ci-après dans les présentes Conditions générales. Ce droit comprend, de manière non limitative, l'autorisation de :

i). copier, distribuer, afficher et mettre à disposition publiquement, et modifier le Contenu. Cette autorisation concerne, entre autres, tous supports médias graphiques (notamment les catalogues, brochures et prospectus), de même que les médias en ligne (tels que les réseaux Internet, intranet et mobiles) et ce, quelles que soient les techniques utilisées ;

ii). modifier, mettre en forme, scinder, couper ou combiner avec d'autres logos ou marques, également ceux associés, par exemple, à des concours ou promotions de TomTom ;

iii). distribuer et mettre à la disposition du grand public, par exemple afin de promouvoir TomTom, et notamment le Concours. Cette autorisation comprend le droit d'utiliser le Contenu à des fins commerciales, dans des publi-informations, en boutique ou sur Internet, entre autres, ainsi qu'à des fins de communications internes, externes ou promotionnelles.

6.4 Le participant garantit que la vidéo ne viole aucun des droits à l'image ou des droits de la personnalité des personnes identifiables dans le Contenu.

6.5 Dans la mesure autorisée par la loi, le participant renonce de manière inconditionnelle et irrévocable aux droits moraux associés au Contenu, étant entendu qu'il s'assurera que tout tiers impliqué par le participant dans la production du Contenu renoncera également, de manière inconditionnelle et irrévocable, aux dits droits. Cette renonciation comprend notamment, de manière non limitative, le droit de revendiquer la paternité du Contenu et le droit de s'opposer aux adaptations, modifications et autres changements dudit Contenu. Le participant déclare, par les présentes, qu'il n'exercera aucun droit moral aux fins de s'opposer aux utilisations du Contenu décrit aux présentes, les prévenir ou les empêcher.

7. Acceptation des prix

Il incombe au gagnant de s'assurer qu'il est en mesure d'accepter les prix.

Toutes les décisions sont définitives et ne pourront pas faire l'objet d'un recours en justice. En l'absence d'une réponse du gagnant dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi de la notification aux coordonnées électroniques (adresse e-mail, compte Twitter ou Facebook) fournies ou communiquées par le gagnant, un autre gagnant sera sélectionné parmi la liste des participations éligibles restants, conformément à la procédure de sélection applicable au concours en question.

En acceptant un prix, chaque gagnant accepte de prendre à sa charge l'ensemble des impôts fédéraux, d'état, provinciaux, locaux ou autres taxes applicables, associées à l'acceptation du prix et à son utilisation. Tous les prix accordés sont nominatifs et incessibles. Ils ne peuvent pas être remboursés en espèces ou en crédit. TomTom se réserve le droit exclusif, à sa seule discrétion, de modifier l'un quelconque des prix par un autre prix de valeur équivalente ou supérieure. Lorsque la loi l'exige, le gagnant du prix devra remplir les formulaires fiscaux en vigueur, tels que le formulaire W-9, et fournir un numéro d'identification de contribuable.

En s'inscrivant à l'un quelconque des éléments du Concours, les gagnants acceptent qu'il leur soit proposé de participer aux publicités et activités promotionnelles associées. Les noms et pays de résidence des gagnants peuvent être publiés sur le Site Facebook et/ou tout autre site Internet de TomTom.

8. Avis et retrait

Toutes les données (y compris le Contenu) publiées sur le Site Facebook doivent respecter les présentes Conditions générales. TomTom se réserve le droit de retirer, à tout moment, toute donnée jugée inacceptable, illégale ou constituant, de quelque autre façon, un manquement aux présentes Conditions générales.

Si vous estimez que certains contenus présents sur le Site Facebook sont contraires à la loi ou inacceptables et si vous souhaitez le signaler, envoyez un e-mail à l'adresse engagement_team@tomtom.com en indiquant la nature de votre plainte.

TomTom examinera votre plainte et pourra, le cas échéant, retirer ou modifier le contenu en question.

9. Respect de la vie privée

Aux fins de ce Concours, TomTom a besoin d'utiliser les informations sur les participants ou autres, fournies par le participant lors de son inscription sur le Site Facebook. En tant que participant, vous devez savoir qu'une partie des informations que vous soumettez, telles que les photos et commentaires, peuvent contenir des informations (sensibles) sur vous et d'autres personnes. Lorsque vous soumettez des informations sur des tiers, assurez-vous qu'ils vous ont donné leur autorisation. TomTom utilisera les informations fournies pour le Concours et pour la promotion du Concours. TomTom détruira toutes les informations soumises dans un délai de 3 mois à compter de la fin du Concours, à l'exception des informations des gagnants. TomTom continuera d'utiliser vos nom et adresse e-mail dans le cadre général de ses activités promotionnelles, sous réserve uniquement de votre consentement à cet effet sur le Site Facebook.

TomTom respecte les dispositions légales de l'Union européenne et autres règlementations nationales en matière de vie privée. À ce titre, TomTom utilisera uniquement vos données aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues et pendant la durée prévue. TomTom protégera vos informations contre toute utilisation malveillante. TomTom n'autorisera aucun tiers à accéder à vos données, sauf injonction expresse et légale en ce sens dans le cadre d'une procédure légitime.

Si vous pensez que les informations vous concernant ne sont pas utilisées aux fins pour lesquelles vous les aviez fournies à TomTom, contactez-nous par le biais du site http://tomtom.com/support. Notre politique de confidentialité est disponible à l'adresse http://tomtom.com/privacy.

10. Responsabilité

Aucune des stipulations du présent Concours ou des présentes Conditions générales ne peut être interprétée comme exonérant TomTom de toute responsabilité ou limitant sa responsabilité en violation de la loi.

Bien que mettant tout en œuvre pour assurer la bonne marche du Concours, TomTom ne pourra être tenue pour responsable d'aucun dommage – sauf faut délibérée ou négligence notoire de sa part ou de la part de l'un de ses dirigeants – résultant du Concours en général ou de l'utilisation du Site

Facebook en particulier. La participation au Concours vaut connaissance et acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment les performances techniques, le transfert d'informations et de données, les risques et les conséquences des interruptions et, plus généralement, les risques inhérents à la communication par Internet, tels que la protection limitée des données, les logiciels malveillants et les virus.

Il incombe au participant de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son ordinateur et son contenu dans la mesure raisonnablement prévisible. L'utilisation du Site Facebook et la participation au Concours relèvent de la responsabilité exclusive du participant.

11. Conditions et obtention des prix

En s'inscrivant et en participant au Concours, chaque participant accepte en son nom et en celui de ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (A) d'exonérer et de garantir TomTom et l'Administrateur, ainsi que leurs mandataires sociaux, directeurs et salariés (collectivement les « **Parties exonérées** ») de toute éventuelle responsabilité, réclamation, de tous éventuels droits et griefs dont pourrait se prévaloir le participant ou qui pourrait être invoqué à l'encontre des Parties exonérées au motif de maladie, blessure, décès, perte, litige ou préjudice personnel ou matériel, qui pourrait découler, directement ou indirectement, sur le fondement d'une faute ou non, de la participation dudit participant au Concours et/ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation, abusive ou non, des Prix ou de toute partie de ceux-ci ; (B) que les Parties exonérées ne soient en aucun cas tenues de fournir une garantie ou reconnaissance, expresse ou tacite, de facto ou de jure, relativement aux Prix, y compris, sans toutefois s'y limiter, leur qualité ou leur adéquation pour un usage donné ; et (C) d'être lié par les présentes Conditions générales et de renoncer à se prévaloir de toute ambiguïté ou erreur figurant dans les Conditions générales ou le Concours en lui-même, ainsi que d'être lié par toutes les décisions de TomTom, qui sont contraignantes et définitives. À défaut de respect de ces conditions, TomTom pourra, à son entière discrétion, décider de disqualifier le participant du Concours.

12. Contact

Pour tout complément d'informations sur le Concours, les prix, les produits ou services de TomTom ou pour toute réclamation sur le Concours, les participants peuvent contacter le service clientèle via le Site Internet www.tomtom.com ou en envoyant un e-mail à l'adresse socialmedia.globalteam@tomtom.com.

13. Annulation

Si, pour une quelconque raison, le Concours ne peut se dérouler comme prévu ou s'il est contraire aux réglementations locales en vigueur, TomTom se réserve le droit de mettre fin, d'annuler, de modifier

ou d'interrompre tout ou partie du Concours sans que cela n'engage la responsabilité de TomTom et ne l'expose à des dommages et intérêts. Il convient de citer notamment, les infections par un virus informatique, bogues, dysfonctionnements, intrusions, fraudes, défaillances techniques ou toute autre raison indépendante de la volonté de TomTom.

14. Divers

TomTom s'engage à organiser ce Concours conformément aux lois et réglementations relatives aux jeux d'adresse et de hasard promotionnels, ainsi qu'aux cadeaux promotionnels.

Les participants sont tenus de s'assurer qu'ils respectent les conditions générales de Facebook et toutes autres conditions générales tierces applicables.

15. Droit applicable

Le Concours et les présentes Conditions générales sont régis par la législation nationale en vigueur dans le pays de résidence du participant et interprétées conformément à celle-ci.